



COMMUNE DE LA SAGNE

## **CAHIER DES CHARGES POUR LES UTILISATEURS DES LOCAUX COMMUNAUX**

### **Responsabilités :**

**Les personnes utilisatrices des locaux communaux sont tenues de respecter les lois et règlements, qui concernent les patentes et autorisations de vente de boissons alcoolisées, les denrées alimentaires, la protection des mineurs, les horaires, les heures de fermeture, la protection des nuisances sonores, le tapage nocturne et la signalisation routière.**

**Elles veilleront à l'absence de parcage dans la cour.**

**Les dégâts aux locaux ou au matériel sont à signaler sans tarder au bureau communal ou au concierge. Ils seront facturés aux auteurs, s'ils sont connus, ou alors aux utilisateurs des locaux.**

**Les nettoyages et rangements non effectués ou effectués partiellement seront facturés.**

**Les fenêtres seront fermées après une aération des locaux.**

**Les entrées des bâtiments et des locaux seront fermées à clef après leur utilisation. En cas d'oubli, les personnes utilisatrices seront tenues pour responsables en cas de vol ou de dommage à la propriété.**

### **Principes de base à respecter:**

**Les locaux loués ou mis à disposition seront rendus nettoyés et rangés dans les délais fixés par l'administration.**

**Les activités diverses doivent pouvoir reprendre normalement dans les locaux qui ont été utilisés la veille ou durant le week-end.**

**Les déchets incinérables doivent impérativement être mis dans des sacs officiels (sacNEVa) non fournis par la commune) et les déchets recyclables doivent être triés. Le tout doit être déposé à la déchetterie.**

**Les billets ou bracelets d'entrée non distribués par les sociétés, de même que les clefs confiées aux utilisateurs, doivent être rapportés au bureau communal, le mardi matin au plus tard.**

**LE CONSEIL COMMUNAL**

*La Sagne, 3 février 2025*



## COMMUNE DE LA SAGNE

### **Halle de gymnastique - Bar**

*Sont considérées comme souillures : les taches, les déjections ou les vomissures.  
Le matériel et les consignes de nettoyage se trouvent dans le bar.*

Balayer le sol et enlever les souillures.  
Evacuer les déchets.

La halle doit être vidée de tout matériel mobile.  
Nettoyer l'évier, les cuisinières et le dessus du bar.

Ranger le matériel de l'ASL selon les instructions affichées dans le bar.  
Les bancs seront soulevés et portés à deux personnes et non poussés.

#### **WC-Vestiaires- Douches :**

Balayer le sol et enlever les souillures.  
Vider les poubelles des lavabos et des WC.  
Rincer le sol des douches si présence de souillures.

#### **Couloirs et escaliers - passage entre la halle de gymnastique et le collège**

Balayer et laver les corridors et les escaliers.

**En cas d'activités sportives extérieures salissantes, il est recommandé d'enlever les chaussures avant d'entrer dans le bâtiment.**

#### **Extérieur des bâtiments**

Éliminer les débris et souillures aux alentours des bâtiments communaux (entrées extérieures des bâtiments - cour et place de jeux du collège).

#### **Numéros de téléphone utiles :**

Conciergerie communale	079 683.45.26
Administration communale	032 931.51.06 (heures bureau)
Police cantonale	032 889.00.00
Service du feu d'urgence	118
Police secours	117
Service médical d'urgence	144



## COMMUNE DE LA SAGNE

### **Salle de spectacle - Petite cuisine - Salle des sociétés**

*Sont considérées comme souillures : les taches, les déjections ou les vomissures.  
Le matériel et les consignes de nettoyage se trouvent dans la petite cuisine*

Balayer le sol et enlever les souillures.  
Evacuer les déchets.

**Les bancs seront remis dans l'ordre et le matériel de l'ASL selon les instructions du concierge**

**Les bancs seront soulevés à deux personnes et non poussés.**

L'entrée et l'escalier du bureau communal doivent être propres au plus tard avant les heures d'ouverture du bureau communal et du musée.

A l'exception des déchets, après accord préalable du concierge, le matériel non évacuable le jour même pourra être exceptionnellement entreposé sur la scène jusqu'au lendemain.

#### **WC-Vestiaires- Douches :**

Balayer le sol et enlever les souillures.  
Vider les poubelles des lavabos et des WC.  
Ranger les travées de vestiaires.

#### **Extérieur des bâtiments**

Éliminer les débris et souillures aux alentours des bâtiments communaux.

#### **Numéros de téléphone utiles :**

<b>Concierge communal</b>	<b>079 683.45.26</b>
<b>Administration communale</b>	<b>032 931.51.06 (heures bureau)</b>
<b>Police cantonale</b>	<b>032 889.00.00</b>
<b>Service du feu d'urgence</b>	<b>118</b>
<b>Police secours</b>	<b>117</b>
<b>Service médical d'urgence</b>	<b>144</b>



COMMUNE DE LA SAGNE

## **Salle médias - Cuisine**

*Sont considérées comme souillures : les taches, les déjections ou les vomissures.  
Le matériel et les consignes de nettoyage se trouvent dans la cuisine*

Balayer le sol et enlever les souillures.  
Evacuer les déchets.

**Les tables seront soulevées à deux personnes et non poussées.**

Ranger la vaisselle dans les armoires.  
**Nettoyer les plans de travail, les éviers, les appareils de cuisine, les tables et les portes des armoires.**

### **WC et vestiaires**

Balayer le sol et enlever les souillures.  
Vider les poubelles des lavabos et des WC.

### **Extérieur des bâtiments**

Éliminer les débris et souillures aux alentours des bâtiments communaux (entrées extérieures des bâtiments - cour et place de jeux du collège).

*Le matériel et les consignes de nettoyage se trouvent dans la cuisine.*

#### **Numéros de téléphone utiles :**

<b>Concierge communal</b>	<b>079 683.45.26</b>
<b>Administration communale</b>	<b>032 931.51.06 (heures bureau)</b>
<b>Police cantonale</b>	<b>032 889.00.00</b>
<b>Service du feu d'urgence</b>	<b>118</b>
<b>Police secours</b>	<b>117</b>
<b>Service médical d'urgence</b>	<b>144</b>